

Commune de NOUIC
(Haute-Vienne)

Délibération n° 2024/33

Demande autorisation d'installation d'une marquise surplombant
une parcelle communale 19, place du Docteur Justin Labuze

En exercice 11
Présents 10
Votants 10

L'an deux mil vingt - quatre
le 7 juin à dix -neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de
M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 31 mai 2024

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU,
MME DELUCHE, MM. BONNAUD, LEURS, CRUCHET, REBEYRAT,
PASCAL, MME GIRAUD.

ABSENTE : MME CIBERT

M. Patrick LEURS a été élu secrétaire



**DEMANDE AUTORISATION pour INSTALLATION d'une MARQUISE
SURPLOMBANT UNE PARCELLE COMMUNALE 19, PLACE du DOCTEUR
JUSTIN LABUZE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 21 mai 2024 signé de Mme Sylvie PROVOST et Bruno IDIER sollicitant l'autorisation d'installer une marquise sur la façade ouest de leur magasin.

La raison principale étant que par temps de pluie, et malgré plusieurs tentatives de réglage de la porte automatique, la porte ne cesse de s'ouvrir lorsque les gouttes de pluie heurtent la vitre de cette dernière.

La parcelle contiguë cadastrée section B n° 1074 appartient à la Commune.

Cette avancée aura une surface d'environ 10 m² et ne dépassera pas en largeur les bornes installées sur le domaine communal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Autorise l'installation de la marquise en surplomb de la parcelle communale cadastrée section B n° 1074
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes

Certifié exécutoire.
Transmis à la Sous-Préfecture
Publié le 10 juin 2024

POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 10 juin 2024

Le Maire
Serge NOUGIER

